

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception :
09 MARS 2016

Dossier complet le :
11 AVR. 2016

N° d'enregistrement :
2016-1872

1. Intitulé du projet

Extension de la zone d'activités de la Princetière – Commune de Saint-Michel-Chef-Chef

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Loire Atlantique Développement (LAD-SELA)

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Alain SAUVOUREL

RCS / SIRET

1816101181010110717101012131

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
33° Zones d'aménagement concerté, permis d'aménager et lotissements situés sur le territoire d'une commune dotée, à la date du dépôt de la demande, d'un PLU ou d'un document d'urbanisme en tenant lieu ou d'une carte communale n'ayant pas fait l'objet d'une évaluation environnementale permettant l'opération.	Périmètre de l'opération : 53 963 m ² 8 à 12 lots (à titre indicatif) dédiées à des activités économiques et de loisirs

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1

4.1 Nature du projet

Le projet correspond à la création d'une zone d'activités destinées à accueillir 8 à 12 lots (à titre indicatif) dédiées à des activités économiques et de loisirs. Le secteur sera desservi en réseaux depuis la rue des Forgerons. Il comportera une zone de stationnement d'environ 2000 m².

Le projet vient en extension de la zone d'activités de la Princetière existante. La zone d'activités de la Princetière dans sa configuration actuelle, dont l'aménagement a été autorisé en 1999, représente une surface 13,5 ha.

4.2 Objectifs du projet

Le projet répond à la volonté de la commune de proposer une nouvelle offre de terrains pour des activités de loisirs et/ou des activités économiques.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

- Travaux de terrassement (dont ouvrages de rétention)
- Réalisation des réseaux d'assainissement
- Réalisation des Réseaux souples
- Réalisation des voiries et parkings (empierrement, revêtement)
- Aménagements paysagers

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le secteur sera utilisé par les travailleurs des différentes entreprises et les visiteurs des activités de loisirs.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à la réalisation d'un dossier au titre de la loi sur l'Eau : procédure de déclaration au titre de la rubrique 2.1.5.0 (rejet dans les eaux douces superficielles).
Ce dossier sera réalisé lors des études opérationnelles du projet.

Des ouvrages de rétention sont prévus en point bas pour la gestion des eaux pluviales.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Soumission à étude d'impact ou non

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Surface totale du projet	5,40 ha environ
Surface cessible	39 120 m ²
Linéaire de voirie créée	160 ml environ
Surface de parking	2000 m ² environ
Ouvrage de rétention des eaux pluviales	2

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Commune : Saint Michel
Chef Chef
Loire Atlantique
Rue des Forgerons

Coordonnées géographiques¹ Long. 2° 08' 45" 0 Lat. 47° 10' 04" N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :

Point de départ : long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée : long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ? Etude d'impact de mars 1999

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

La majorité des parcelles correspondent à des prairies. Des espaces boisés sont présents au Sud du secteur ainsi qu'une zone de remblais.

Quelques habitations légères sont également présentes (habitations dans le périmètre projet mais hors périmètre opérationnel).

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

- Projet situé en zone UZ (zone d'activité de la Princetière) et en zone Nhl (secteur naturel destiné à accueillir du camping isolé)
- La commune de Saint Michel Chef a approuvé son plan local d'urbanisme le 16 décembre 2010. Elle a procédé à une première modification en approuvant ce dossier en Conseil municipal du 25 octobre 2012. Une deuxième modification a été engagée en 2013 afin d'ouvrir à l'urbanisation le secteur de la Princetière. Le Conseil municipal a voté cette procédure le 31 octobre 2013. Une première modification simplifiée réalisée en 2014 a permis de rectifier un point du règlement dans la zone d'habitation du secteur de la Princetière.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impac1>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se positionne hors ZNIEFF. La ZNIEFF la plus proche se situe à environ 200m à l'Est, de l'autre côté de la route départementale RD213. Il s'agit de la ZNIEFF « Etang des Gatineaux »
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	St Michel Chef est soumis à la Loi Littoral. Le projet se situe hors bande inconstructible des 100 m (secteur à environ 1,5 km du rivage), hors espaces proches du rivage, hors coupure d'urbanisation, hors espace remarquable.
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se positionne hors des zones humides répertoriées dans l'inventaire communal réalisé par le bureau d'études EF-Etudes et approuvé lors du conseil municipal du 24 avril 2012. Des investigations pédologiques ont été menées sur site en complément : une zone humide d'environ 100 m ² , très ponctuelle et localisée en point bas de la zone de remblais, a été observée.
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Projet hors périmètre de protection autour du captage eau potable existant pour l'étang des Gatineaux
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Deux zones Natura 2000 sont recensées sur la commune : ZPS FR5212014 « Estuaire de la Loire – Baie de Bourgneuf » et SIC FR5202012 « Estuaire de la Loire Sud – Baie de Bourgneuf ». Le périmètre se positionne hors de ces sites, à environ 1 km à l'Est.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Déblais pour la réalisation des voiries, de la zone de stationnement et pour la réalisation des ouvrages de rétention.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site ne présente pas d'habitats patrimoniaux. Des lézards verts ont été observés sur les franges du site (haies arbustives, talus, boisements). De nombreuses espèces d'oiseaux, toutes communes en Loire-Atlantique, dont certaines protégées, ont été observées sur site (haies arbustives, boisements). Ces espèces seront potentiellement impactées par l'aménagement du site.
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se positionne hors zone de protection réglementaire (ZNIEFF et Natura 2000). Il n'aura pas d'impact direct sur ces zones qui se composent de milieux globalement différents de ceux rencontrés sur site. La mise en œuvre d'une gestion qualitative et quantitative des eaux pluviales à l'échelle du projet permettra en complément de réduire tout risque d'impact indirect.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le positionnement de la zone de rétention aux points bas des parcelles entraîne la suppression partielle de zones boisées et/ou en cours de fermeture.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est concernée par le risque inondation par submersion marine. La zone de vigilance, établie à 5 mNGF d'après les éléments du PLU, longe la limite Sud du projet.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Suivant le type d'activités qui s'implanteront sur site, il y aura potentiellement un impact sur le niveau sonore de la zone. Cet impact sera relativement faible compte tenu de la situation du secteur.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La RD213 qui longe le projet à l'Est est classée en tant qu'infrastructure de catégorie 2. Le secteur se positionne dans la bande des 250 m impactés par le bruit de la RD.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Un réseau d'éclairage est prévu en accompagnement des voiries de desserte.</p>
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La circulation induite par le projet est source de rejets de polluants dans l'air.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux de ruissellement du projet seront collectées dans un réseau d'assainissement séparatif créé dans le cadre du projet. Des ouvrages de gestion des eaux pluviales seront prévus aux points bas de l'opération. Les ouvrages seront dimensionnés selon la réglementation en vigueur. Les eaux pluviales seront dirigées vers le ruisseau du Calais qui s'écoule au Sud du projet.</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet induit une production d'eaux usées et de déchets, liée aux différentes activités. Les eaux usées du projet seront traitées dans la station d'épuration communale, suffisamment dimensionnée pour traiter ces nouveaux apports. Un système de collecte des déchets sera mis en œuvre à l'échelle du projet.</p>
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet viendra dynamiser la zone d'activités existante à proximité.</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Autres projets connus :

- Extension de la station d'épuration de la Princetière (étude d'impact d'avril 2009)
- Biscuiterie (réaménagement et extension) par la société SAS Saint Michel (avis de l'autorité environnementale de décembre 2013)

D'après les éléments disponibles auprès de la préfecture, aucun projet soumis à autorisation Loi sur l'eau entre 2013 et 2015 et aucun projet soumis à déclaration en 2015.

Compte tenu de la nature du projet et de la nature des projets connus, il n'y aura pas d'effets cumulés négatifs entre ces différentes opérations.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet prendra la forme d'une Zone d'Aménagement Concertée. Il est soumis à une étude cas par cas du fait de son périmètre, supérieur au seuil des 5 ha indiqué dans la rubrique 33°) de tableau annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement.

Le projet correspond à la création d'une zone d'activités économique et de loisirs, à proximité de celle existante sur le site de la Princetière à St Michel chef Chef. La destination économique de ce secteur est clairement indiquée dans le document du Plan Local de l'Urbanisme de la commune validé en 2013 (zonage Ue principalement).

Les éléments caractéristiques du site dans son état initial sont :

- La présence de prairies, de zones boisées et d'une large zone remblayée qui correspondent à des milieux non patrimoniaux,
- Le positionnement du site hors périmètres de protections et des inventaires réglementaires.
- La présence d'espèces protégées : lézard vert occidental (non prioritaire à l'échelle des Pays de la Loire) sur les franges du site et certains oiseaux qui sont des espèces communes à l'échelle du département.
- La présence d'une zone humide ponctuelle en point bas du secteur

Le projet engendrera une imperméabilisation partielle du secteur. Cependant, il prévoit la conservation d'une large partie des boisements existants et des haies périphériques au site, notamment celle en limite Ouest qui sépare le site des habitations légères à l'Ouest. La zone humide identifiée ne sera pas impactée par le projet.

Une gestion des eaux pluviales sera mise en œuvre à l'échelle du projet pour ne pas impacter le milieu récepteur (gestion quantitative et qualitative). L'ouvrage de rétention a été positionné aux points bas des parcelles. Il sera réalisé en longueur afin de s'adapter au mieux à la topographie marquée du site.

Le positionnement de l'ouvrage de rétention entraînera une suppression partielle d'espaces naturels. Cette suppression ponctuelle de milieux favorables aux oiseaux ne vient pas remettre en cause le devenir de ces espèces sur site qui pourront se déplacer et réinvestir les milieux après travaux.

Aucun aménagement n'est prévu au droit des zones répertoriées Nhl dans le PLU.

B. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Diagnostic faune/habitats réalisé sur un cycle biologique complet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Nantes

le,

11.01.2016

Signature

LOIRE ATLANTIQUE
DEVELOPPEMENT
E.L.A.
LE DIRECTEUR GENERAL
ANIMANTOUREL

